



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2025

2025-04-02

L'an deux mille vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, Mme LEROY Nadine, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

Procuration(s) :

Mme LECLOUX Aurélie, M. CHAUVÉ Jean-Paul

Etai(ent) absent(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, M. CHAUVÉ Jean-Paul

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SENDRA Valérie

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 14
Présents : 09
Absents : 05
Nombre de suffrages exprimés : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation
24/03/2025

VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'impositions des trois taxes directes locales pour l'année 2025.

Il ajoute que les bases d'impositions pour l'année 2025 ont été notifiées par les services fiscaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'impositions par rapport à l'année précédente :

Taxe d'Habitation : 6 . 89
Taxe foncier bâti : 28 . 07
Taxe foncier non bâti : 44 . 82

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy-Albieux,
Le 01 Avril 2025

La Secrétaire de Séance
Valérie SENDRA

Le Maire
Serge DERORY

Affichage fait le2.2.AVR.2025..... numériquement